

AFFAIRE N° 201

OBJET : Acquisition, par exercice du droit de préemption, de terrains nécessaires à la réalisation de travaux de voirie prévus au Plan d'Occupation des Sol

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à la délégation que vous m'avez donnée à cet effet, j'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune sur les terrains suivants :

Zone de préemption	Situation	Référence cadastrale	Superficie	Propriétaire	Prix	Destination	Imputation Budgétaire
AD de Bellepierre	Ruelle Bagatelle	DE 4	832 m ²	Cts DOURGADOU	100.000	Voie nouvelle	ch.901 art. 210
IF	Rue Ste Marie et ruelle Pavée	AO 232	161 m ²	M.MULLA Mohamed	60.000	Elargissement ruelle Pavée	ch. 901 art. 210

Les prix indiqués étant inférieurs au seuil de Consultation des Services Fiscaux, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition de ces terrains et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

La dépense sera financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10 - At Paris le 9 Mars 1981
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Didier Culliac
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet, le chef de B. délégué
J. Lacoste